

Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères

Dernière mise à jour : Décret n°2012-665 du 4 mai 2012

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Carcinome du nasopharynx	40 ans	Travaux comportant la préparation, la manipulation ou l'emploi de l'aldéhyde formique, de ses solutions et de ses polymères, lors : <ul style="list-style-type: none">des opérations de désinfection ;de la préparation des couches dans les champignonnières ;du traitement des peaux, à l'exception des travaux effectués en système clos ;de travaux dans les laboratoires.